

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM PMMA Cleaner

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
acétate de méthyle	79-20-9	>= 80 - <= 100

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre sèche
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : 0 - 25 °C
- Durée de l'entreposage : 12 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétate de méthyle	79-20-9	TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH
		TWA	200 ppm 610 mg/m3	NIOSH REL
		ST	250 ppm 760 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	200 ppm 610 mg/m3	OSHA

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains

Matériau

: Gants de protection

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.**Protection de la peau et du corps**: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.**Mesures d'hygiène**: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: plaisante
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 3.9, Concentration: 295 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: -98 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 55 - 57 °C (1,013 hPa)
Point d'éclair	: -14 °C Méthode: ISO 13736

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 16.0 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 3.1 %(V)
Pression de vapeur	: 782 hPa (50 °C) 220 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 239 g/l (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 0.18
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants forts Acides forts Bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë**Composants:****acétate de méthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 6,482 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin, mâle et femelle): env. > 49.2 - < 98.4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****acétate de méthyle:**

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique**Composants:****acétate de méthyle:**

Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Système nerveux central
Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Composants:****acétate de méthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****acétate de méthyle:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.18

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: UN1231, Methyl acetate, 3, II

TDG: UN1231, Methyl acetate, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 1,0 L (0,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime

IMDG: UN1231, Methyl acetate, 3, II (-14 °C c.c.)

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1231, Methyl acetate, 3, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque d'incendie
Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

JM PMMA Cleaner

Version 1.1

Date de révision 06/09/2020

Date d'impression 06/09/2020

acétate de méthyle

79-20-9

80 - 100 %

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris acétaldéhyde, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et méthanol, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
- TSCA : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 06/09/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.